

Environ 10 % de la population adulte déclarent, à un moment ou à un autre de leur existence, souffrir d'une forme quelconque de trouble mental ou comportemental (OMS, 2001). Les personnes qui rencontrent des problèmes de santé mentale peuvent avoir recours à divers professionnels, tels que les généralistes, les psychiatres, les psychologues, les psychothérapeutes, les travailleurs sociaux et le personnel infirmier spécialisé. Cette partie porte sur deux catégories de prestataires de services de santé mentale – les psychiatres et le personnel infirmier travaillant en psychiatrie –, car on dispose de moins de données comparables sur les autres catégories. Les psychiatres sont compétents pour diagnostiquer et traiter un éventail de problèmes de santé mentale graves, comme la dépression, les troubles de l'apprentissage, l'alcoolisme et la toxicomanie, les troubles alimentaires et les troubles de la personnalité tels que la schizophrénie. Les infirmiers en psychiatrie ont généralement suivi une formation d'infirmier au niveau universitaire et travaillent dans le domaine des services de santé mentale (OMS, 2011e).

En 2011, on dénombrait en moyenne 15,6 psychiatres pour 100 000 habitants dans les pays de l'OCDE (graphique 3.4.1). C'est en Suisse que ce nombre était, de loin, le plus élevé, puisqu'il s'établissait à 45. Suivaient l'Islande, la France et la Suède, avec 22 psychiatres pour 100 000 habitants. La plupart des pays de l'OCDE en comptaient entre 10 et 20. Cinq pays affichaient une densité inférieure à 10 : le Mexique, la Turquie, le Chili, la Corée et la Pologne.

Depuis 2000, le nombre de psychiatres par habitant a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles (graphique 3.4.1). La progression a été particulièrement soutenue en Suisse, en Autriche, en Pologne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Aux États-Unis, le nombre de psychiatres par habitant a légèrement diminué au cours de la même période, du fait d'une croissance plus rapide de la population.

Comme pour beaucoup de spécialités médicales, les psychiatres peuvent être inégalement répartis entre les régions d'un pays donné. Par exemple, en 2009, certains États et territoires australiens recensaient deux fois plus de psychiatres par habitant que d'autres (AIHW, 2012b).

Le rôle des psychiatres varie selon les pays. Par exemple, en Espagne, ils travaillent en étroite coopération avec les généralistes. Par conséquent, bien que leur nombre soit relativement faible, les taux de consultation par les personnes souffrant de troubles mentaux sont plus élevés que dans beaucoup d'autres pays comptant davantage de psychiatres, parce que les généralistes orientent plus souvent leurs patients en consultation de psychiatrie (Kovess-Masfety, 2007).

Dans de nombreux pays, le personnel infirmier joue un rôle prépondérant et croissant dans l'offre de services de santé men-

tales, en structures tant hospitalières qu'extra-hospitalières. En 2011, les Pays-Bas, l'Irlande et le Japon comptaient le plus grand taux d'infirmiers en psychiatrie (plus de 100 pour 100 000 habitants) ; la Turquie, le Mexique et la Hongrie affichaient quant à eux les densités les moins élevées (moins de 10 pour 100 000 habitants). Leur nombre était également relativement faible au Portugal et en Corée (entre 10 et 15). La moyenne de l'OCDE s'établissait à 50 infirmiers en psychiatrie pour 100 000 habitants (graphique 3.4.2).

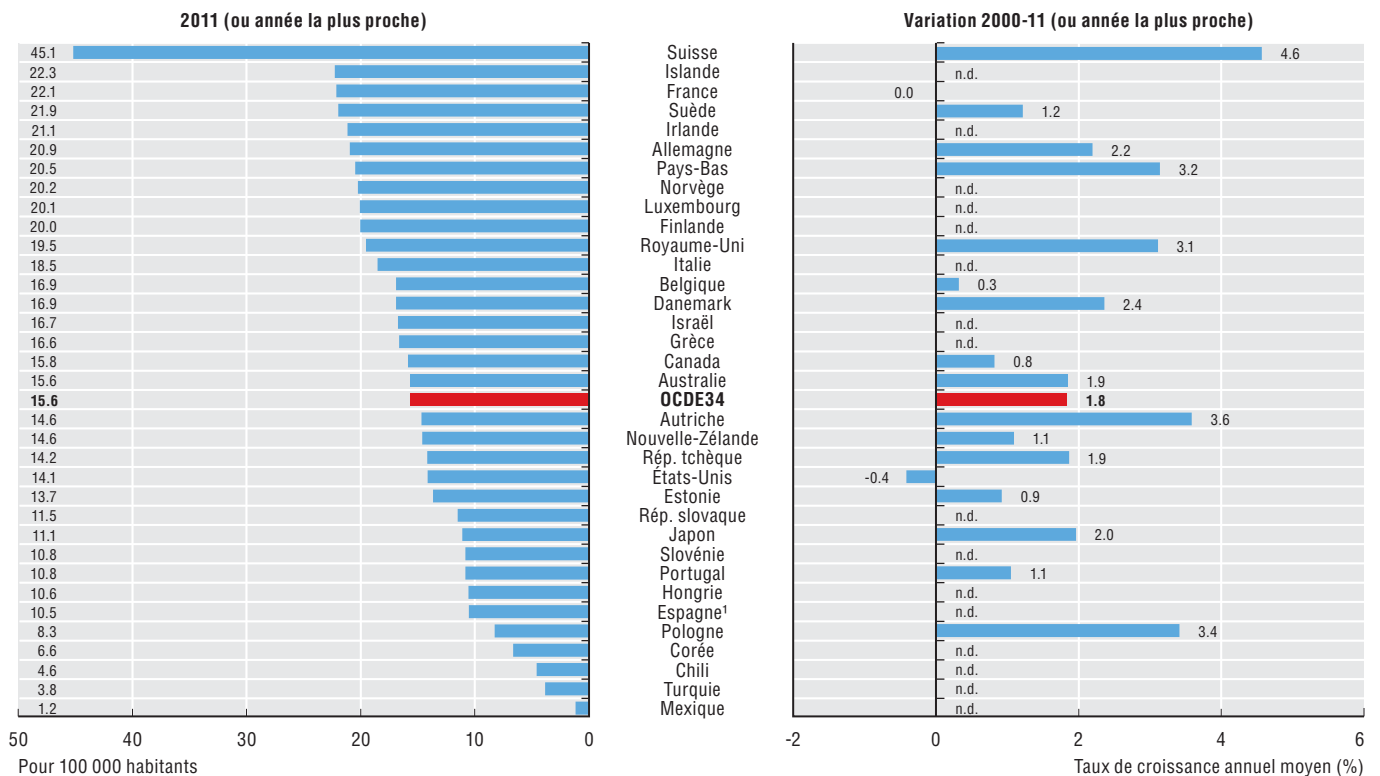
Certains pays, comme l'Australie, ont mis en place des programmes visant à améliorer l'accès aux services de santé mentale en étendant le rôle des infirmiers spécialisés en psychiatrie dans les soins primaires. Dans le cadre du programme *Mental Health Nurse Incentive Program* lancé en 2007, le personnel infirmier spécialisé coopère avec les généralistes, les psychiatres et d'autres professionnels de la santé mentale pour prendre en charge les personnes souffrant de divers troubles mentaux. Selon une évaluation récente de ce programme, le personnel infirmier spécialisé joue un rôle positif dans l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins apportés à ces patients, au moyen d'approches souples et innovantes (Happell et al., 2010).

#### Définition et comparabilité

Les psychiatres sont des docteurs en médecine spécialisés dans la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies mentales. Ils ont suivi une formation supérieure spécialisée en psychiatrie, parfois complétée par une formation supplémentaire, en neuropsychiatrie ou pédopsychiatrie par exemple. Ils peuvent prescrire des médicaments, ce que ne peuvent pas faire les psychologues dans la plupart des pays. Les chiffres couvrent en principe les psychiatres, les neuropsychiatres et les pédopsychiatres. Les psychologues ne sont pas pris en compte. Les données se rapportent au nombre de personnes physiques, sans distinction entre travail à temps plein et travail à temps partiel. En Espagne, le nombre de psychiatres inclut seulement ceux qui travaillent à l'hôpital.

Un infirmier en psychiatrie est un infirmier qui a suivi une formation au niveau universitaire et travaille dans le domaine des services de santé mentale en hôpital, dans un centre de soins primaires ou dans une autre structure (OMS, 2011e).

### 3.4.1. Psychiatres pour 100 000 habitants, 2011 et variation entre 2000 et 2011

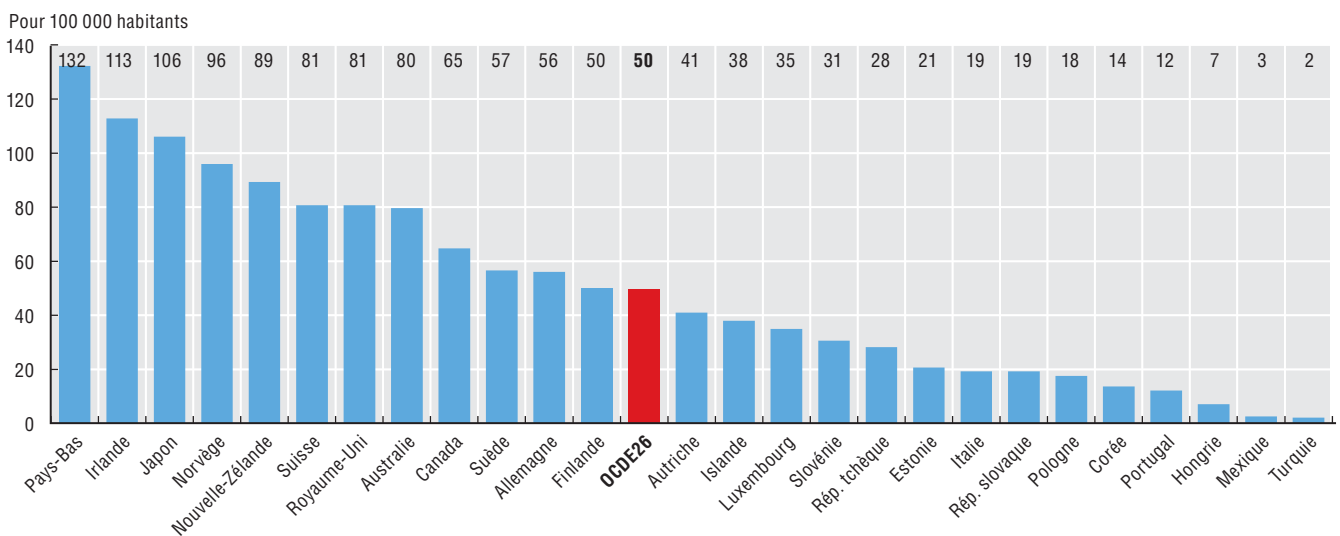


1. En Espagne, le nombre de psychiatres comprend seulement ceux qui travaillent à l'hôpital.

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932920600>

### 3.4.2. Personnel infirmier en psychiatrie pour 100 000 habitants, 2011 (ou année la plus proche)



Source : Questionnaire de l'OCDE sur la santé mentale 2012 ; WHO Mental Health Atlas 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932920619>



Extrait de :  
**Health at a Glance 2013**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/health\\_glance-2013-en](https://doi.org/10.1787/health_glance-2013-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2013), « Psychiatres et personnel infirmier en psychiatrie », dans *Health at a Glance 2013 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/health\\_glance-2013-26-fr](https://doi.org/10.1787/health_glance-2013-26-fr)

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.